



Bosch i Gimpera 6-10
08034 Barcelone
N° d'identification: G08460222

Année scolaire : 2021-2022

N° de séance : 4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 05 AVRIL 2022 EN PRÉSENTIEL

Ordre du jour :

- 1- Préparation de rentrée 2022
 - Point sur les effectifs provisionnels et la structure
 - Postes : Support, mouvement
 - Organisation de l'année scolaire en 2nd cycle
 - Égalité femmes-hommes : projets, plan

- 2- Questions matérielles et financières :
 - Compte financier 2021
 - Contrats et conventions
 - Informations sur le déroulement de la procédure d'appels d'offres pour la gestion de la restauration.
 - Informations sur le projet de restructuration restauration-gymnase.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU MARDI 05 AVRIL 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq avril à 17h00, les membres du Conseil d'Établissement du lycée français de Barcelone se sont réunis en présentiel.

Quorum : 15 votants présents sur 24, le quorum est atteint. Par suite arrivent encore 6 membres dont 5 votants, portant le nombre de votants à 20.

Secrétaire de séance : M. Guy Sabatier

PV du conseil d'établissement du 16 février 2022. Trois corrections sont proposées. Page 4, paragraphe 3 : « Les représentants syndicaux s'inquiètent des propos de M. Navarro sur le non remplacement des professeurs absents. Le proviseur répond que l'objectif n'est en aucun cas de ne pas remplacer, les choses ont été mal comprises ». Page 4, paragraphe 5 : « Mme Soulat argumente son propos en précisant que cela représente une diminution de 31h de temps de travail pour la BCD de l'élémentaire ». Page 5, paragraphe 2 : « ... création d'un demi-poste au pôle financier qui impliquera de recruter une personne à 50% à la mutualisation ».

Vote : le PV ainsi corrigé est adopté à l'unanimité

Les points supplémentaires proposés à l'ordre du jour par les représentants des parents et des personnels seront traités au fil du Conseil d'établissement.

Déclaration liminaire du Comité d'entreprise du lycée français de Barcelone : Cf. annexe 1.

I- Préparation de la rentrée 2022 : Bilan d'étape

M. Bastianelli indique que la tendance est à la hausse sur les inscriptions 2022-2023, proches du niveau pré-covid (2019-2020). Sur l'élémentaire : la tendance à la hausse est comparable au niveau 2018-2019. Sur la maternelle : reste à combler sur les trois niveaux PS, MS et GS. Des arrivées sur le CP compensent les faibles effectifs montant de GS 2020-2021. Les chiffres ne sont pas encore véritablement stabilisés. Il est noté 15 désistements sur 108 demandes d'inscriptions sur la PS (pour rappel : 105 demandes l'année antérieure à la même date) et toutes les demandes ne sont pas finalisées. M. Housset, directeur de la maternelle, se montre proactif sur ce dossier.

M. Autret : connaît-on les causes des différents désistements ?

M. Housset : Les familles sont en attente d'autres réponses à leurs multiples demandes d'inscriptions sur Barcelone. La compétitivité sur ce secteur d'enseignement est poussée. La concurrence sur ces enseignements semble devenir durable. De plus, ce niveau n'est pas obligatoire ce qui explique les plus amples arrivées directement sur le niveau CP (6 ans).

M. Khelif : Les nouveaux tarifs de premières inscriptions ont-ils influencé les décisions ?

M. Pelletant : Il semble que cela n'ait pas d'incidence, ce qu'attestent les inscriptions sur les autres niveaux.

Deux réflexions ont été avancées mais non décidées cet hiver. D'une part, la délocalisation d'une classe de CP sur le site Munner avait été envisagée afin d'optimiser les espaces sur ce site et sur le site Pedralbes. Cela peut permettre de prolonger et faciliter l'organisation des familles de fratries en bas âge sur le site Munner. D'autre part, la création d'une toute petite section (TPS pour enfants 2-3 ans d'âge). Le proviseur décide de ne rien changer pour l'année scolaire 2022-2023 et souhaite poursuivre la réflexion pour l'année scolaire 2023-2024 avec une plus ample étude de faisabilité (pertinence, apport, coût, réglementation, adaptation des locaux...).

Sur le collège : une trentaine de demandes d'inscriptions sur chaque niveau. 17 départs en fin de seconde et 10 départs en fin de troisième sont à envisager

L'ordre de priorité pour l'acceptation d'inscriptions sur le collège reste en premier lieu la mutation professionnelle des ou d'un des parents. L'installation de la famille sur Barcelone sans mutation professionnelle n'est pas prioritaire pour l'acceptation d'inscriptions.

66 élèves de Ferdinand de Lesseps arrivent en 6^{ème} en septembre 2022. Ce qui constitue une petite promotion comparée aux années antérieures.

L'école Gava-Bon soleil peut être une solution pour les demandes d'inscriptions non acceptées puisque des places sont disponibles avec un service de transport scolaire entre Barcelone et Gava.

La structure LFB reste inchangée :

- 5 divisions par niveau sur la maternelle.
- 6 divisions par niveau sur l'élémentaire.
- 9 divisions par niveau sur le collège et le lycée.

M. le proviseur indique qu'il n'y a pas de cadre réglementaire pour fixer les limites/seuil d'élèves par divisions. On peut seulement donner un ordre de grandeur de ce que l'on souhaite organiser, et qui fluctuera chaque année en fonction des arrivées et des départs d'élèves. Ainsi, l'objectif souhaitable est de 24-25 élèves en CP, puis autour de 27, en visant de ne pas dépasser 30 à l'élémentaire. Ensuite, ce peut être de 28 en 6^{ème}, et, là encore, d'essayer de ne pas dépasser 30 au collège. Au lycée cela dépend des limites des espaces/salles, en tenant compte des dédoublements de groupes langues et groupes de spécialités à partir de la première. Il faut être pragmatique avec ces ordres de grandeur. En revanche, il est clair qu'augmenter le nombre de divisions est difficile à assurer compte tenu des espaces disponibles. Certains choix d'optimisation des espaces peuvent être fait, mais pas au point de changer la structure. Le futur aménagement du bloc administratif sur étage peut éventuellement désengorger certains espaces pour des salles élèves. La possibilité de disposer de l'espace des logements de fonction du SG et du proviseur à la fin de leur mission est avancée par les représentants syndicaux. Au LFB le proviseur et le SG disposent d'un logement de fonction par nécessité absolue de service (NAS), mais ce n'est pas le cas pour la majorité des établissements AEFE. M. Pelletant précise que cette décision appartient à l'AEFE et que la politique actuelle de l'Agence n'est pas de supprimer des logements de fonction (sauf cas particulier) mais plutôt d'en créer dans le cadre de projet immobilier (construction), pour renforcer l'attractivité des postes dans les lycées français AEFE, et favoriser ainsi la présence de l'équipe de direction et de personnels techniques sur site (astreintes).

➤ Choix des spécialités premières :

Constatation que les choix de spécialité au deuxième trimestre de la seconde sont, globalement, similaires aux années antérieures. Ces choix seront affinés au troisième trimestre par les élèves. La spécialité NSI est en consolidation : un deuxième groupe sera ouvert au vu des demandes (70 demandes à ce stade pour 50 places pour l'année 2022-2023). Le groupe spé NSI de terminale sera de 15 élèves. Il est évident que les autres spécialités seront affectées, sans que l'on sache à l'avance la distribution des changements, sans doute la spé SVT (fort risque de perte d'un groupe Spé en première). On souligne l'attractivité des spécialités SES et géopolitique. Les spécialités maths et physique-chimie seront moins affectées.

M. Bastianelli : Il n'y a pas vraiment de profil NSI, les élèves du LFB ont choisi de combiner NSI avec de très diverses autres spécialités, en se créant un profil intéressant dans le cadre de leur orientation. L'éveil d'orientation suscité par la Spé NSI chez certains élèves est positif.

M. Khelif : peut-on envisager un partenariat LFB-EPITEC (école d'ingénierie française sur Barcelone) ?

M. Bastianelli : le LFB est en contact avec EPITEC dans le cadre de l'orientation des élèves, et les deux établissements se connaissent bien. Cependant le besoin de faire appel à EPITEC dans le cadre des cours au LFB, ne se fait pas sentir.

Mme Lacombe fait remonter la préoccupation des enseignants de SVT sur la plus que possible perte d'un groupe de spé première, ce qui correspond, au total, à 4 heures de service. Mme Vermersch répond qu'il n'y a pas de préoccupations à avoir sur l'emploi. Cette perte horaire aura une incidence seulement sur les heures supplémentaires.

➤ Postes, supports, mouvements :

Deux postes de Résident en français sont mis au mouvement pour retour en France et retraite. Dans le cas des lettres classique il n'y a pas de candidatures de « vrais résidents » à ce stade sur la zone. Sur ce cas le recrutement se fera en CCPL-2 entre mai et juin. Si, en juin, il n'y a pas de solution au statut AEFÉ des « faux résidents » le recrutement se fera en PDL, au risque de voir le poste Résident « gelé » pour une année scolaire. Par ailleurs, deux des trois professeurs de français en disponibilité cette année scolaire prolongent leur situation d'une année de plus.

Certains postes d'enseignements seront publiés encore juste avant les vacances de Pâques en vue d'une CCPL qui aura lieu vraisemblablement début juin.

Le poste de psychologue scolaire sera ouvert pour l'année scolaire 2022-2023. Il reste toutefois à bien analyser les conditions de rémunération de ce poste avant de sa publication. Cela sera à discuter avec le comité d'entreprise après les vacances de Pâques.

M. Moysan : Il ne faut pas oublier qu'un poste Résident en moins équivaut à un poste PDL 100% à la charge du LFB donc à la charge des familles. Le redéploiement des postes Résident sur le réseau AEFÉ est difficile à vérifier.

M. Pelletant fait constater que, véritablement, le redéploiement des postes Résident existe bien (par exemple sur la zone ASIE) puisque l'AEFE est sous plafond d'emplois, et qu'en règle général, une création de poste dans un établissement implique une fermeture dans un autre.

➤ Organisation de l'année scolaire en second cycle :

- 1) Semestrialisation : Il n'y a pas de consensus clair. L'organisation sur trimestre restera inchangée.
- 2) Professeurs Principaux en classe de terminale : il faut envisager de passer de 9 professeurs principaux à 15 voire 16 professeurs principaux si l'on veut adosser cette mission aux groupes de spécialités. L'organisation est très compliquée et impacte la constitution des emplois du temps. M. le proviseur indique qu'il souhaite, à l'instar de l'année précédente, expérimenter un tel fonctionnement, mais que la faisabilité dépendra des groupes de spécialité constitués et des enseignants qui acceptent d'être professeurs principaux.

- 3) **Manuel Numérique** : Ce point d'ordre technique et financier a été abordé en conseil pédagogique. Plusieurs idées semblent aboutir (un manuel numérique à la maison, un manuel physique en classe, ...).

Mme Lacombe : selon les représentants du personnel, il n'y a pas consensus sur cette question. Certaines disciplines ne disposent pas de possibilités de manuel physique dans leurs salles de classes. Ce fonctionnement n'est pas simple. Les échanges montrent que, contrairement à ce qu'avait compris M. le Proviseur, toutes les équipes ne sont pas prêtes à mettre en place un tel dispositif, certaines sont notamment concernées par des questions pratiques. Ainsi, chaque discipline en conseil d'enseignement doit réfléchir à cela. (Mai 2022).

Il faut aussi bien réfléchir à la question financière car les commandes doivent passer par le LFB, quitte à une facturation de 8-10€ aux parents par manuel numérique. (Estimation des coûts à élaborer).

Mme Lacombe : Aucune conclusion ne peut être faite à ce stade. Il faut une plus grande réflexion sur ce sujet. Sur son fonctionnement, son budget, les règles, ...

- 4) **Voyage Intégration Sixième** : le voyage d'intégration des Sixième de Saint Cyprien est relancé en post-covid pour Septembre 2022.

Le conseil d'établissement valide ce choix.

- 5) **Dispositifs linguistiques** : Bac Français International (BFI) trilingue et quadrilingue, sections européennes (Espagnol, Anglais), accès aux études supérieures en Espagne, Selectividad. Une session informative a été faite auprès des enseignants intéressés. Un appel à candidature pour validation par certification ou attestation de DNL a été fait. Mmes Lammaallam et Crespo ainsi que M. Malagnoux étudient de près les conditions pratiques (horaires, emplois du temps, coûts) de ces dispositifs. Par suite, un schéma de l'organisation des parcours pourra être proposé aux équipes, puis présenter au Conseil d'établissement. M. le Proviseur indique le calendrier à respecter : pour ouvrir une section BFI en septembre 2023, il faut que le dossier de demande d'ouverture soit transmis à l'AEFE en septembre 2022, et c'est bien l'objectif.

- 6) **Égalité Femmes-Hommes : Projets, plan** :

Mme Lammaallam évoque le cadre dans lequel le Plan d'Igualdad sera mené. Un comité de pilotage (à composition tripartite : administration/agents/personnels d'éducation) dont les membres doivent obligatoirement réaliser 30 heures de formation, définira les axes de travail après avoir recensé les besoins.

Ce travail sera mené dans un premier temps par un cabinet d'audit, il débutera en septembre et permettra de faire un état des lieux. Des axes de progression seront proposés.

Pour le moment, la Direction travaille activement sur la recherche d'un organisme permettant d'assurer la formation de 30h. Ensuite un cabinet conseil sera choisi pour réaliser l'audit en concertation avec les membres du comité de pilotage.

II- Questions Matérielles et financières

- **Compte financier 2021** :

M. Pelletant présente le budget exécuté 2021, après avoir rappelé les grands principes budgétaires qui s'appliquent désormais à l'établissement, avec notamment l'influence notable des flux non budgétaires entre l'AEFE et le LFB, qui nécessitent un « retraitement » pour permettre d'obtenir des indicateurs « réalistes » favorisant une comparaison pertinente avec les exercices précédents (résultat, FDR, etc...).

Après la présentation du compte de résultat et les dépenses réparties en 3 grandes enveloppes budgétaires (personnels, fonctionnement et investissements), l'exécution 2021 est présentée par grandes masses budgétaires, comparativement au BI 2021 puis à l'exécution budgétaire 2020 (COFI 2020) :

- La masse salariale est de 8 174 447,52 € soit presque équivalente à celle de 2020
- En fonctionnement, on constate une légère hausse (2%) comparativement à 2020, avec une exécution à 3 890 688,46 € (CP)
- En investissement, l'exercice 2021 montre une hausse sensible par rapport à 2020 (+56% à 1 295 666,80 €) qui s'explique par plusieurs travaux importants, dont les travaux de sécurité (SAS primaire et sécurisation pour 288 378,47 €), la réhabilitation des vestiaires gymnase élémentaire (224 356,77 €) ou encore les travaux de flocage et rénovation des couloirs (223 554,16 €).

Les flux non budgétaires 2021 représentent 7 054 445,33 € en dépenses dont 3 850 148,11 € au titre des la participation à la rémunération des résidents (PRR) et 917 081,45 € concernant la participation financière complémentaire (PFC).

La dotation aux amortissements, charges non décaissables, s'élèvent à 1 295 048,44 € en 2021, à laquelle s'ajoute une dotation de provisions pour risques (recouvrement contentieux) de 35 316,13 €.

Les recettes budgétaires de l'établissement s'élèvent à 18 739 404,16 €, dont 18 253 991,04 € de droits de scolarité (dans lesquels on retrouve 15 625 090,50 € au titre des frais de scolarité, 2 277 954,16 € au titre de la demi-pension et 350 946,38 € au titre des DPI).

A noter dans les recettes sur subvention (flux budgétaires), les bourses au mérite du MEN (39 914 €) et un reliquat de bourses AEFÉ 2020 (51 219,17 €), ainsi qu'un reversement de la ZEI suite à la remise accordée en 2020 (période sept. déc.) pour un montant de 10 256,74 €.

Enfin les autres recettes représentent 383 258,94 € dont :

- Les locations (49 142,41 €),
- Les autres prestations de services (137 490,64 €) qui comprennent notamment les recettes pour la dématérialisation des examens (DNB pour 35 840 € et Bac pour 84 680 €)
- La caisse de solidarité (41 355,37 €)
- Les autres produits divers de gestion courante (41 600,26 €) dont régularisation de la sécurité sociale (17 911,78 € dont formation continue pour 6 393,37 €).
- Les produits financiers et exceptionnels (104 536,56 €) dont les remboursements de la sécurité sociale (97 979,43 € - cf. arrêts maladie).

Concernant les recettes non budgétaires 2021, on retrouve les amortissements neutralisés (9 757,67 €) et des reprises sur provisions pour risques (recouvrement soit 45 232,99 €).

Les subventions versées par l'AEFE (flux non budgétaires) s'élèvent à 2 526 344 € et correspondent aux bourses de l'AEFE (2 099 834,26 € dont 1 061 422,50 € versées au titre de l'exercice 2021), aux décharges syndicales (19 033,74 €) et à la subvention « Plan urgence COVID » (107 476 €) et celle pour les travaux de sécurité (300 000 €).

Le résultat de l'exercice 2021 est donc excédentaire à + 735 553,26 € (après retraitement des flux non budgétaires) et s'explique par des recettes conformes aux prévisions budgétaires alors que les dépenses réalisées sont moindres que prévues (environ – 650 000 €) au regard des périodes de confinement et de fonctionnement en distanciel. Par ailleurs, on notera le décalage entre les recettes et les dépenses liées à la dématérialisation des

examens 2021 : les premières ont bien été comptabilisées en 2021 (+120 520 €) alors que les secondes ont été comptabilisées en 2022 (-120 520 €). Cela a pour conséquence d'augmenter le résultat 2021 mais inévitablement cela viendra réduire le résultat 2022 dans les mêmes proportions.

La capacité d'autofinancement (CAF) du LFB au 31/12/2021, s'élève à 2 010 927,17 € (après retraitement des flux non budgétaires). L'abondement du fonds de roulement (FDR) est de + 716 246,38 € (après retraitement des flux non budgétaires) ce qui porte ce FDR à 5 785 840,55 € au 31/12/2021.

Ces éléments confirment la bonne santé financière du LFB même si l'exercice 2021 demeure un exercice « particulier » qui s'est réalisé dans un contexte sanitaire propice à une maîtrise des dépenses. Les bons « résultats » de l'exercice 2022 permet d'envisager, dès 2022, la rénovation programmée du gymnase, la création d'un poste de psychologue à plein temps, à compter du 01/09/2022. Enfin, une augmentation salariale des recrutés locaux pourra également être envisagée au 01/09/2022, en réponse à la forte hausse de l'inflation en Espagne. Un dialogue social est en cours actuellement avec le Comité d'entreprise de l'établissement sur ce sujet.

L'Agent comptable, M. Kerhervé complète la présentation sur le COFI 2021 en rappelant que deux comptabilités distinctes existent et qu'il convient de distinguer le solde budgétaire d'une part, qui comparent des sommes encaissées et des sommes décaissés, d'un résultat net comptable qui présente le résultat patrimonial de l'exercice par comparaison de produits et de charges (en dehors de toute notion de trésorerie).

L'AEFE poursuit sa mise en œuvre des dispositions de la GBCP qui implique un changement de méthode comptable de l'administration française.

De plus depuis le 1^{er} janvier 2021 l'AEFE ne présente plus les flux internes (mouvement financier entre les EGD et l'Agence) comme des flux budgétaires mais comme des flux de trésorerie. Ceci oblige à une présentation des agrégats de façon retraitée pour conserver une comparabilité des données, notamment du niveau du fonds de roulement et du niveau de la trésorerie.

Le résultat net de l'exercice 2021 est de 5 263 654,59 €, hors retraitement des flux internes, et de 735 553,26 € après retraitement des flux internes (cf. ci-dessus).

La capacité d'autofinancement (CAF) est arrêtée à 6 539 028,50 €, hors retraitement des flux internes, et à 2 010 927,17 € après retraitement (cf. ci-dessus).

M. Kerhervé présente ensuite une situation des impayés et des créances contentieuses au 31 décembre de l'exercice.

Au 1^{er} janvier 2021 les créances contentieuses représentaient un montant de 174 105 € contre 164 188 € au 31 décembre 2021. 56 familles présentent des créances contentieuses dont certaines, en cas d'échec du recouvrement pourraient faire l'objet d'une demande d'admission en non-valeur (ANV) qui constitue une charge pour l'établissement.

Le fonds de roulement au 31/12/2021 est de 10 313 941,88 € avant retraitement des flux internes et de 5 785 840,55 € après retraitement.

La trésorerie est arrêtée au 31 décembre à 11 175 340,69 € avant retraitement et 6 806 005,11 € après retraitement. Cette trésorerie correspond à 115 jours de fonctionnement.

Le compte financier 2021 est présenté au vote du Conseil d'établissement :

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 12
- Abstentions : 6

Remarque : deux personnes étaient sorties de la salle au moment du vote

III- Questions diverses :

➤ Informatique :

- Chariot Chromebook anglais + anglais élémentaire + VPI élémentaire (ci-dessous – cf. selon choix pédagogique des PE).
- Phase installations de VPI sur 2 ans à l'élémentaire (50% en 2022 et 50 % en 2023)
- Idem pour phase de rénovation des postes ordinateur. Avec besoin de hiérarchiser les priorités. Toutes demandes de matérielles informatique doit passer par le pôle informatique. Le choix du matériel informatique s'impose en fonction de certains critères (dont le besoin des utilisateurs, la facilité de maintenance, etc...). Le choix des modèles Chromebook est positif selon retour d'opinion des enseignants. En Physique-chimie le choix semble s'orienter vers des postes fixe plus puissants. Les VPI à décider après proposition de séance informative para Adrian Jiménez sur l'élémentaire et la maternelle (choix technologique entre VPI ou écran interactif).

➤ CHSCT :

- Étude d'aménagement de la cour calme avec escalier reliant la cour supérieure et ainsi dissocier les flux du bâtiment lors entrées et sorties. Cela sera mis à l'étude afin de promouvoir cet aménagement sur l'année 2022 si possible.
- Espace cour supérieure Élémentaire réduite à cause du sas sécurité. La perte d'espace pour les enfants est conséquente mais la logique de cette espace Sécurité ne permet pas son utilisation en dehors de cet usage.
- Espace jeux et cabanes de rangement à envisager dans les différents espaces extérieurs de l'école élémentaire au bénéfice des élèves.

➤ Poste médiathèque :

Mme Ducruet : Les collègues regrette que les activités pédagogiques de cette espace menée par Julie Meyers ne soit plus possible suite au départ à la retraite de l'ASEM Médiathèque en décembre 2022, et dont le poste n'a pas été remplacé. Les représentants du personnel estiment que cela représente une perte horaire préjudiciable aux élèves car ne permet plus une ouverture de la BCD à la pause méridienne. Le Proviseur précise que si le poste n'a pas été remplacé, une réorganisation a été faite avec un autre personnel dont le contrat a évolué et permet de couvrir 30 heures par semaine à la BCD (et 7h au CDI). Selon le Proviseur, cela suffit pour couvrir l'ensemble des besoins horaires hebdomadaires.

Existe aussi le problème de gestion des conflits et le travail sur l'émotion des élèves de l'élémentaire.

➤ Commission restauration :

Le dernier compte rendu de la commission restauration du 09/03/2022 a été transmis au Conseil d'établissement. Sont prévus un travail d'adaptation du nouveau cahier des charges (CCTP) . L'appel d'offre et sa publication officielle sont prévus vers la mi-juin 2022 pour une attribution du marché au 01/09/2022.

Un marché spécifique sera envisagé pour les moniteurs qui surveillent les cours du primaire (coût estimé à environ 300 000 € par an).

➤ Projet immobilier –restauration + Gymnase :

Le budget est désormais estimé à 7 200 000 €. L'objectif est de lancer les travaux en inversant les phases et commencer ainsi par la rénovation du gymnase si possible en 2022 (permis de construire simplifié). Les enseignants d'EPS ont été consultés sur le sujet et le phasage possible de cette opération.

L'AEFE pourrait permettre à l'établissement de bénéficier d'une AFT de 1M€ sur 2022 pour ce projet immobilier. Cependant l'AEFE n'a pas toute la maîtrise quand aux montants qui lui sont affectés par les services de l'Etat.

La phase relative aux travaux de l'espace restauration dépend de l'obtention des autorisations délivrées par la mairie de Barcelone, plus lourde que pour le gymnase. L'objectif est désormais d'envisager ces travaux, au mieux en 2023-2024.

Conclusion du Conseil d'établissement

Monsieur le Proviseur rend hommage à Dolors Orta, médecin scolaire, qui prend sa retraite et assiste donc à son dernier Conseil d'établissement. Il la remercie très chaleureusement pour son travail engagé et précieux, tout au long de sa carrière au LFB, et souligne en particulier les deux dernières années de sa vie professionnelle qui a été très durement marquée par la crise sanitaire.

Monsieur le Proviseur lit un extrait du poème Paix de Salah Stétié :

*La paix, je la demande à ceux qui peuvent la donner
Comme si elle était leur propriété, leur chose
Elle qui n'est pas colombe, qui n'est pas tourterelle à nous ravir,
Mais simple objet du cœur régulier,
Mots partagés et partageables entre les hommes
Pour dire la faim, la soif, le pain, la poésie
La pluie dans le regard de ceux qui s'aiment*

La séance est close à 20h40.

Le secrétaire de séance

M. Guy Sabatier

Le Proviseur

M. Jean Bastianelli